



REEMPLACEMENT DES POMPES SANITAIRES AUX POSTES DE POMPAGE DES ROSES ET NICOLAS-PERROT

La Ville de Bécancour demande des soumissions pour la fourniture et la mise en place de quatre pompes sanitaires aux postes de pompage des Roses, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, et Nicolas-Perrot, dans le secteur Bécancour. Ces travaux comprennent notamment le remplacement des barres-guides et de la conduite de refoulement jusqu'au clapet.

Les plans, devis et formules de soumission peuvent être obtenus auprès du système électronique d'appels d'offres (SEAO) en consultant le site web www.seao.ca et en y inscrivant le numéro 03-02.01.03-039 (lot 6). Seules sont admises à soumissionner les personnes, sociétés et compagnies ayant obtenu le document d'appel d'offres directement du SEAO.

Pour être valable, chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission correspondant à 10 % du montant total de la soumission, sous forme de chèque visé ou de cautionnement, fait au nom de la Ville de Bécancour.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées, adressées à la soussignée et identifiées « Remplacement des pompes sanitaires aux postes de pompage des Roses et Nicolas-Perrot », seront reçues à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1, **jusqu'à 11 h le 27 mai 2022**, pour être immédiatement ouvertes publiquement.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent une erreur ou une omission. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Pour toute information, vous devez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, par courriel, à l'adresse suivante : travaux_publics@ville.becancour.qc.ca.

La Ville de Bécancour ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Ville de Bécancour, le 23 avril 2022.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville